

**Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement  
Supérieur dans le Secteur de l'Environnement (ARESSE)**

**Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e)  
Expert (e) pour une analyse approfondie de trois  
programmes phares de la coopération UE-Tunisie dans le  
secteur de l'ESRS**

**Juin 2025**



## 1. CADRE GENERAL DU PROJET

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Scientifique pour le Secteur de l'Environnement - ARESSE sous numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie.

Ce projet a pour objectif principal la promotion de la recherche, de l'innovation verte et du transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. Plus spécifiquement, il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : La mise en place d'un système de formation aux compétences vertes efficace, favorisant ainsi le développement de compétences essentielles dans le domaine de l'environnement.
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : L'orientation des activités de recherche vers une application plus concrète et une meilleure adaptation aux besoins socio-économiques, afin de maximiser l'impact des recherches entreprises.
- Objectif Spécifique 3 (OS3) : Le soutien aux municipalités et aux collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs initiatives de développement, en particulier dans le domaine de l'environnement, afin de renforcer leur capacité à contribuer positivement à la préservation de l'écosystème.

Le projet ARESSE s'articule autour des trois composantes suivantes :

- C1: Formation & Employabilité.
- C2: Recherche appliquée & Culture environnementale.
- C3: MOBIDOC VERT.

Le projet ARESSE est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) représentée par le Responsable National du Projet. Il est assisté dans ses fonctions par la cellule de gestion du projet.

## 2. CONTEXTE GENERAL DE L'ACTION

Dans le cadre du projet ARESSE, les deux premiers objectifs spécifiques visent à contribuer au renforcement des secteurs de l'éducation et de la recherche scientifique pour une meilleure convergence vers les défis socioéconomiques du pays.

Plusieurs actions sont proposées et des objectifs sont à atteindre mais qui nécessitent un état des lieux des actions de coopération effectuées dans le domaine afin de tirer convenablement les leçons et renforcer les acquis.



Une première action d'analyse et d'état des lieux de la coopération UE-Tunisie dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique a eu lieu la deuxième moitié de l'année 2024. La présente action se basera sur l'analyse faite précédemment et ajoutera un volet d'approfondissement touchant trois des programmes phares identifiés de la coopération avec un accompagnement à la restructuration de toute la documentation de la coopération et une phase de re-conception de cette coopération basée sur les recommandations tirées.

### 3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est de mobiliser une expertise externe pour effectuer une analyse approfondie des trois programmes phares de la coopération UE-Tunisie ; avec une collecte et restructuration de toute la documentation existante de la coopération au niveau de ces programmes et un ensemble de recommandations pour une meilleure participation tunisienne.

### 4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

A partir de ces objectifs, les résultats attendus sont les suivants :

- Un accompagnement à la collecte et la restructuration des livrables et outputs de cette coopération,
- Une **analyse approfondie**, orientée résultats (Results Oriented) de la participation tunisienne au niveau de ces trois programmes,
- Une proposition de nouveaux mécanismes de gestion et de pilotage de cette coopération,

### 5. ACTIVITES

Pour obtenir ces résultats, la présente mission se déroulera en 2 phases :

#### I/ Phase Préparatoire :

- Reprise de l'analyse déjà effectuée,
- Fixer le périmètre d'analyse approfondie des trois programmes choisis,
- Regrouper toute la documentation liée à ces trois projets,
- Planifier les éventuels entretiens,

#### II/ Phase de Mise en Œuvre du Projet :

- Un accompagnement à la collecte et la restructuration des livrables et outputs de cette coopération
  - Proposition d'une structure de base documentaire,
  - Proposition d'un mécanisme de partage et exploitation des livrables,
- Une **analyse approfondie**, orientée résultats (Results Oriented) de la participation tunisienne au niveau de ces programmes :
  - Les éventuels obstacles et freins
  - Les bonnes pratiques au niveau de cette coopération



- Le taux de présence de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée
- L'implication des organismes socioéconomiques
- La gouvernance existante : ses forces et faiblesses
- Le taux d'exploitation des opportunités et fonds levés
- La capacité de planification de la mise en œuvre des opportunités saisies
- Les constats et leçons dégagés de ces programmes
- Les pistes d'amélioration du pilotage et d'exploitation de cette coopération
- Une proposition de nouveaux mécanismes de gestion et de pilotage de cette coopération

## 6. LANGUE DU CONTRAT SPECIFIQUE

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être soumis en langue française. Les correspondances se feront en français également. La documentation des projets à analyser peut-être en français ou en anglais.

## 7. SOUS-TRAITANCE

Les contrats de sous-traitance ne sont pas autorisés.

## 8. PROFIL DE L'EXPERT

Cette mission nécessite l'intervention d'un expert devant répondre au profil suivant :

1. Catégorie : Senior
2. Diplôme : Diplôme universitaire Bac + 5 au moins
3. Langue : Bonne connaissance de la langue française et anglaise
4. Compétences spécifiques :
  - Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de gestion de projets et de la coopération internationale
  - Au moins 3 références de conception/formulation de projets de coopération internationale
  - Au moins 3 références de participation dans la gestion et/ou la mise en œuvre des projets de coopération internationale
  - Au moins une référence dans l'évaluation de projets de coopération internationale de la Tunisie
  - Une excellente maîtrise des procédures de l'UE
  - Une connaissance solide du contexte tunisien en matière d'enseignement supérieur et de recherche-innovation.
  - Une bonne connaissance de la coopération UE-Tunisie dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique



**NB : Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base du CV de la personne physique désignée. Une fois sélectionnée, la personne morale n'a pas le droit de faire un remplacement/changement de la personne physique proposée sauf en cas d'indisponibilité justifiée et sur autorisation préalable du pouvoir adjudicateur. Ce dernier se réserve le droit d'annuler l'affectation du contrat si les justifications ou le CV de remplacement proposé sont jugés non satisfaisants. Les clauses et conditions d'un tel remplacement figureront dans le contrat à signer.**

## 9. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission démarrera Juillet 2025 et se poursuivra jusqu'à l'atteinte des résultats et la réalisation de tous les livrables.

La mission nécessitera 65 HJ d'intervention pour mener toutes les activités prévues et rédiger tous les livrables.

Cette charge de travail est répartie, à titre indicatif, comme suit :

Intitulé de l'activité	Durée en HJ
<b>I/ Phase Préparatoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise de l'analyse déjà effectuée,</li> <li>• Fixer le périmètre d'analyse approfondie des trois programmes choisis,</li> <li>• Regrouper toute la documentation liée à ces trois projets,</li> <li>• Planifier les éventuels entretiens,</li> </ul>	<b>10</b>
<b>II/ Phase de Mise en Œuvre du Projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>analyse approfondie</b>, orientée résultats (Results Oriented) de la participation tunisienne au niveau des trois programmes phares de la coopération UE-Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les éventuels obstacles et freins,</li> <li>○ Les bonnes pratiques au niveau de cette coopération,</li> <li>○ Le taux de présence de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée,</li> <li>○ L'implication des organismes socioéconomiques,</li> <li>○ La gouvernance existante : ses forces et faiblesses,</li> <li>○ Le taux d'exploitation des opportunités et fonds levés,</li> <li>○ La capacité de planification de la mise en œuvre des opportunités saisies,</li> <li>○ Les constats et leçons dégagés de ces programmes,</li> </ul> </li> </ul>	<b>55</b>



<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les pistes d'amélioration du pilotage et d'exploitation de cette coopération,</li> <li>● Un accompagnement à la collecte et la restructuration des livrables et outputs de cette coopération :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposition d'une structure de base documentaire,</li> <li>○ Proposition d'un mécanisme de partage et exploitation des livrables,</li> <li>○ Une proposition de nouveaux mécanismes de gestion et de pilotage de cette coopération,</li> </ul> </li> </ul>	<b>TOTAL</b>	<b>65</b>
---	--------------	-----------

La mission aura lieu essentiellement à Tunis. Des déplacements en dehors de Tunis sont à prévoir, en fonction des besoins de la mission.

## 10. SUIVI ET EVALUATION

Les présents Termes de Référence contiennent toutes les données nécessaires au prestataire pour proposer ses propres indicateurs selon son expérience. Le prestataire proposera, au moment de la remise de son offre de services, ses propres indicateurs selon son expérience. Les indicateurs pourront être révisés lors de la présentation du rapport initial et tout au long de l'avancement de l'exécution des travaux avec l'approbation du pouvoir adjudicateur.

Le prestataire proposera aussi, au moment de la remise de son offre de services, les indicateurs pour mesurer sa propre performance dans l'exécution du contrat d'assistance technique objet des présents Termes de Référence.

## 11. LIVRABLES

Les livrables de la mission sont les suivants :

- Un accompagnement à la collecte et la restructuration des livrables et outputs de cette coopération + l'ensemble des documents disponibles,
- Une analyse approfondie pour chacun des trois programmes identifiés reprenant les éléments d'analyse mentionnés dans la section « Activités »,
- Une proposition de nouveaux mécanismes de gestion et de pilotage de cette coopération,

## 12. RAPPORT FINAL SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Un rapport final de mission est demandé à l'expert. Ce rapport sera rédigé en langue française, au format « Arial 10 » et à partir du modèle de rapport fourni à l'expert au démarrage de la mission.

Le rapport final doit être remis en trois exemplaires originaux (version papier et version électronique incluant toutes les annexes) au bureau d'ordre de l'ANPR dans un délai de 10 jours calendaires à compter du dernier jour de la mission.



La version définitive du rapport final est approuvée par le Responsable National du projet.

### 13. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR et ce, à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton & Chaaben  
Bhourri N°11, Lafayette, Tunis B.P 177, Tunis Belvédère 1002  
(Bureau d'Ordre -1er étage)**

Ils doivent être soumis sous plis fermés indiquant uniquement la phrase suivante « **Projet ARESSE : Mobilisation d'Expertise pour une analyse approfondie de trois programmes phares de la coopération UE-Tunisie dans le secteur de l'ESRS.**

Toute autre indication manifeste sur le pli fermé entraîne le refus de l'offre.

La date limite de dépôt est le **27 juin 2025** ; dépassant cette date, toute demande déposée est jugée non recevable.

### 14. CONTENU DE L'OFFRE

- Le CV du candidat
- Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV
- Une note méthodologique proposant une synthèse des actions à mener, un calendrier indicatif de travail ainsi qu'un ensemble d'indicateurs de suivi d'avancement de la présente mission
- Une offre financière

**NB : pour les personnes morales il est indispensable de présenter la société c.à.d. forme juridique, représentant légal, justificatif sur l'état fiscal en règle avec la recette des finances, expérience demandée et le CV de la personne qui sera chargé de la mission.**

### 15. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

#### a- Critères formels

- Délai
- Recevabilité de la demande sous plis fermés
- Documents obligatoires mentionnés dans la section 14.



#### **b- Critères fondamentaux**

- Qualifications et compétences du candidat,
- Justificatifs présentés,
- Disponibilité pendant la période du contrat.

#### **16. PONDERATION**

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

- **70 points** : offre technique (compétences et expériences du candidat)
- **30 points** : offre financière

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat et par la suite ces derniers seront classés par ordre de mérite.

#### **17. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE**

Les experts mobilisés par le projet ARESSE ont l'obligation de tenir confidentiel tout document et toute information qu'ils reçoivent dans le cadre de leur mission auprès du bénéficiaire. Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

#### **18. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique, qui peut les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme il l'entend, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

#### **19. VALIDITE DES OFFRES**

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Responsable National du Projet ARESSE**

**Pr. Chedly ABDELLY**

